

# **Bee Driver - Valorisation de l'AAC et de la Conduite Supervisée (CS)**

## **Introduction**

Chez Bee Driver, nous mettons un point d'honneur à promouvoir l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) ainsi que la conduite supervisée (CS) pour les candidats au permis de conduire de catégorie B. Ces méthodes d'apprentissage, qui combinent expérience pratique et encadrement pédagogique, sont des atouts majeurs pour améliorer la sécurité routière et optimiser les chances de réussite à l'examen.

## **Déclaration sur l'Honneur**

Nous, soussignés, déclarons sur l'honneur nous engager à valoriser l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et la conduite supervisée (CS) pour les candidats de la catégorie B du permis de conduire.

## **Modalités de Valorisation**

### **1. Affichage et Documentation**

#### **Affiches et Notices d'Informations :**

Des affiches valorisant l'AAC et la CS sont placées dans nos locaux ainsi que sur notre site web [Bee Driver](#) pour informer les élèves et leurs parents des avantages et des modalités de ces formations.

#### **Notices explicatives :**

Des notices détaillant les étapes, les avantages, et les obligations de l'AAC et de la CS sont mises à disposition dans nos locaux et sur notre site web. Nous proposons également la possibilité pour les élèves ayant échoué à l'examen pratique de passer en conduite supervisée, afin de maintenir leur niveau de conduite en vue d'une future représentation à l'examen.

### **2. Publicité et Promotion en Ligne**

#### **Site Internet :**

Notre site internet comprend une section dédiée à l'AAC et à la CS, où sont expliqués leurs avantages, les étapes à suivre, ainsi que les conditions d'inscription. Les taux de réussite ainsi que les bénéfices spécifiques à ces formations y sont également affichés.

**Réseaux Sociaux :**

Nous utilisons nos plateformes de réseaux sociaux pour partager des témoignages, des informations, et des conseils sur l'AAC et la CS, afin d'encourager les jeunes conducteurs à opter pour ces formations.

**3. Suivi et Encouragement Personnalisé****Rappels par E-Mail :**

En collaboration avec AGX et Ediser, nous envoyons des e-mails mettant aussi en avant les avantages de l'AAC et de la CS.

**Suivi Personnalisé :**

Notre responsable pédagogique et enseignant qualifié, assure un suivi personnalisé des élèves inscrits en AAC et CS, leur prodiguant des conseils adaptés et un accompagnement tout au long de leur apprentissage.

**4. Informations sur la Conduite Accompagnée (AAC)****Qu'est-ce que l'AAC ?**

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) est une méthode de formation ouverte dès l'âge de 15 ans, sans limite d'âge supérieure, permettant aux jeunes conducteurs d'acquérir une expérience de conduite précieuse avant l'obtention du permis B. Environ 20% des jeunes choisissent cette filière, avec un taux de réussite au permis dès la première tentative avoisinant les 70%. Cette formation a pour objectif d'améliorer la sécurité routière et de réduire les risques chez les jeunes conducteurs de 18 à 25 ans.

**Déroulement de l'AAC :**

- **Formation initiale :** À partir de 15 ans, l'élève peut débiter son apprentissage théorique et pratique. Après l'obtention du Code de la route (ETG), l'élève suit une formation pratique de minimum 20 heures. Une Attestation de Fin de Formation Initiale est délivrée après un rendez-vous préalable de 2 heures.
- **Conduite accompagnée :** L'élève doit parcourir au moins 3000 km sur une période minimum d'un an et maximum de 5 ans avec un accompagnateur. Deux rendez-vous pédagogiques obligatoires permettent de vérifier la progression de l'élève.

**Avantages de l'AAC :**

- Meilleure préparation à l'examen de conduite.
- Réduction de la durée du permis probatoire à 2 ans.
- Tarifs d'assurance avantageux, avec souvent aucune surprime pour la période de conduite accompagnée.

**Passage de l'examen pratique :**

L'élève peut se présenter à l'examen du permis dès l'âge de 17 ans, à condition d'avoir

respecté la période de conduite accompagnée et les exigences en termes de kilomètres parcourus.

## Conclusion

Bee Driver s'investit pleinement pour promouvoir l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et la conduite supervisée (CS) en tant que filières d'apprentissage sûres et efficaces. Grâce à nos outils, nos supports de communication, et l'accompagnement personnalisé de nos enseignants, nous offrons à nos élèves toutes les clés pour réussir leur formation et conduire en toute sécurité.

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez nous contacter à [contact@beedriver.fr](mailto:contact@beedriver.fr).

# Document d'Information sur l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)

## Introduction

L'**Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)** est une méthode de formation au permis de conduire qui permet de mieux prévoir les situations à risques grâce à une expérience pratique plus longue et à un apprentissage à son propre rythme avec l'aide d'un accompagnateur de confiance.

## Avantages de l'AAC

- **Préparation Complète** : Approfondissement des comportements sécuritaires avec l'enseignant.
- **Apprentissage à Son Rythme** : Conduite accompagnée par un accompagnateur familial.
- **Expérience Accrue** : Forte expérience de conduite avant l'examen pratique.
- **Avantages Assurance** : Réduction de la surprime (50% la 1ère année, suppression la 2ème année sans accident).
- **Meilleure Réussite** : 75% de réussite à l'examen contre 58% pour la formation classique.
- **Réduction de la Période Probatoire** : Période probatoire réduite à 2 ans au lieu de 3.
- **Sécurité** : Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

## Déroulement de l'AAC

1. **Inscription dès 15 ans** :
  - **Formation Initiale** :
    - **Évaluation Préalable** (1h).
    - **Formation Théorique** pour l'épreuve du code.
    - **Formation Pratique** de 20h minimum (13h pour boîte automatique).
  - **Obtention de l'Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)** :
    - Remise à la compagnie d'assurance et consignée dans le livret d'apprentissage électronique.
  - **Rendez-vous Préalable** (2h) :
    - Séance de conduite avec l'enseignant et l'accompagnateur pour le passage de relais.
2. **Phase de Conduite Accompagnée** :
  - **Durée** : Minimum 1 an et 3 000 km.
  - **Rendez-vous Pédagogiques** :
    - Un suivi est assuré par l'école de conduite sous la forme de deux rendez-vous pédagogiques obligatoires avec l'élève, l'un entre 6 et 8

mois de conduite (et environ 1 000 kilomètres parcourus), l'autre à l'issue des 3 000 km avec l'enseignant et le(s) accompagnateur(s).

- Un rendez-vous théorique collectif dans nos locaux de 2h avec l'enseignant et les accompagnateurs.

## Contact

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez nous contacter à :

[contact@beedriver.fr](mailto:contact@beedriver.fr).

# Document d'Information sur la Conduite Supervisée (CS)

## Introduction

**La Conduite Supervisée (CS)** est une méthode de formation qui permet une forte acquisition d'expériences et de confiance en soi dans un délai court. Cette formation se fait avec l'aide d'un enseignant de conduite et d'un accompagnateur connu de l'élève.

## Avantages de la Conduite Supervisée

- **Expérience Accrue** : Plus d'expérience avant l'examen pratique.
- **Flexibilité** : Peut être choisie à tout moment dès 18 ans après l'obtention du code et 20 heures de conduite (13 heures pour boîte automatique).
- **Sécurité et Confiance** : Renforcement des compétences et de l'assurance en conduisant avec un accompagnateur de confiance.

## Déroulement de la Conduite Supervisée

1. **Inscription** :
  - **Formation Initiale** :
    - Réussir l'épreuve du code.
    - Suivre au moins 20 heures de conduite (13 heures pour boîte automatique).
  - **Autorisation de l'Enseignant** :
    - Évaluation des compétences pour autoriser la CS.
2. **Rendez-vous Préalable (2h)** :
  - Séance de conduite avec l'enseignant et l'accompagnateur pour le passage de relais.
  - Remise d'un guide électronique à l'accompagnateur.
3. **Phase de Conduite Supervisée** :
  - **Conditions** :
    - Ne pas franchir les frontières françaises.
    - Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux.
    - Apposer le disque « conduite accompagnée » sur le véhicule.

## Contact

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez nous contacter à :  
[contact@beedriver.fr](mailto:contact@beedriver.fr).